

Avenant 16 – Annexe 1

Evolution des coûts résiduels de la déchèterie des Arnavaux pour la
période 2022 – 2023



Actualisation de l'avenant 14

Septembre 2022

I . Un contexte en pleine évolution

1. Rappel de l'historique :

Par avenant n° 8 à la convention de concession, la Métropole a confié à la Somimar l'exploitation de la déchèterie située sur le site des Arnavaux.

Cette décision a entraîné un déséquilibre des comptes de Somimar qui, en vertu de l'avenant 8, a sollicité la Métropole en vue de couvrir le déficit sectoriel généré par l'apport de plus en plus important de déchets externes.

Cette subvention devait permettre de faire face au déficit généré par la gestion des déchets externes qui représentaient 65 % du total des déchets.

L'évolution des volumes à traiter a été encore plus marquée lorsque la Ville de Marseille a décidé d'interdire la dépose de déchets sur les marchés de plein vent.



Afin de limiter le coût de la déchèterie et de réduire par voie de conséquence le support financier de la Métropole à l'équilibre sectoriel de ce service, il a été décidé de facturer aux utilisateurs la charge de la gestion et du traitement de leurs déchets.

Dans un premier temps, cette facturation a porté sur les « déchets externes » des détaillants, clients des grossistes du marché, à compter du mois de juin 2021.

Il est également prévu de facturer les « déchets internes » des grossistes d'ici la fin de l'année 2022.

Les comptes d'exploitation prévisionnels ont été élaborés sur ces bases.

2. Des modifications majeures sont intervenues au cours des derniers mois :

a) Inversion de la courbe d'évolution des tonnages

Dès la mise en œuvre de la tarification des déchets externes en juin 2021, les volumes émanant des détaillants a considérablement baissé entraînant une inversion de tendance



Ce phénomène s'est amplifié à compter du mois de janvier 2022 lorsque Somimar a procédé à la révision des tarifs.

Il était prévu de mettre en place une facturation par paliers (3 paliers : 60, 120, 180 € / t) afin d'arriver à l'horizon 2023 à facturer le montant réel du coût de la tonne traitée.

Or, comme il avait été décidé de facturer également les grossistes dès 2022 sur la base du coût réel, nous avons été conduits à anticiper le rattrapage des détaillants au titre du traitement homogène des usagers.

Le tableau ci-dessous présente les évolutions mois/mois du volume traité.

La chute atteint au terme du 1^{er} semestre 37 %.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	
2021 tonnage global	633,67	517,95	535,80	584,18	651,82	857,62	3781,04
2022 tonnage global	352,16	324,46	368,76	355,71	427,06	547,21	2375,36
Variation 2022/2021	-44%	-37%	-31%	-39%	-34%	-36%	-37%

Les nouvelles tendances conduisent à une estimation de **4700** tonnes pour l'exercice 2022. Ces valeurs sont bien loin des estimations effectuées en 2021 par application du trend constaté jusqu'alors.

La répartition des volumes entre déchets internes et déchets externes a également évoluée. Les déchets externes représentant 24,3% des volumes contre 75,7% pour les déchets internes.

b) Une facturation du sous-traitant PAPREC qui ne diminue pas proportionnellement

Même si la facturation globale suit une courbe descendante en comparaison avec l'exercice précédent, nous constatons que la décroissance reste inférieure au niveau de baisse du volume de déchets.

	2020	2022	
Coût PAPREC (€)	1 441 600	1 047 300	-27%
Volume déchets (t)	7 090	4 700	-34%

Une analyse détaillée des factures permet d'expliquer cette distorsion.

Les factures de PAPREC, à l'instar des opérateurs similaires, comportent différentes rubriques :

- Les charges fixes essentiellement constituées de frais de personnel (personnels affectés à l'accueil en déchèterie, au tri des déchets, au nettoyage des quais haut et bas, à la gestion des bio déchets et de l'amortissement et de l'entretien des matériels nécessaires à l'exploitation du site (compacteurs, bennes, ...).
- La mise à disposition de matériel de nettoyage pour les équipes de Somimar : balayeuse, laveuse. Pour le calcul du coût net de la déchèterie, la charge de mise à disposition de matériel de nettoyage sera exclue dans la mesure où cette charge est indépendante de l'activité de gestion des déchets.
- Les coûts de transport des déchets sur les centres de traitement
- Le traitement des déchets.

Seuls les coûts de transport et les coûts de traitement des déchets sont variables en fonction du volume de déchets apportés en déchèterie.

Les charges fixes ne peuvent évoluer à la hausse que par paliers dans la mesure où celles-ci ne dépendent que très peu du volume traité ; Pendant les horaires de fonctionnement du marché (de 3 h00 à 10h00) il est en effet nécessaire de doter l'équipement en personnel en vue d'accueillir les opérateurs, de procéder au tri sur site, au nettoyage des quais, Par ailleurs, ces charges intègrent les charges d'amortissement et de financement des équipements qui restent stables tant qu'il n'est pas nécessaire d'en accroître les quantités.

Elles concernent indifféremment les déchets des grossistes et ceux des détaillants sans réelle connexion avec les volumes apportés.

Ces charges fixes représentaient 36% du coût global du gestionnaire. Elles représentent désormais près de 40%.

c) Le chiffre d'affaires des déchets externes très en deçà des prévisions

Comme précisé au point a, le volume des déchets externes a fortement chuté en 2022 entraînant une inversion de tendance de l'évolution des volumes globaux traités en déchèterie.

Les prévisions retenues pour l'élaboration de l'avenant 14 reposaient sur un volume global de 8.190 tonnes de déchets en 2022 (prévisions issues du trend constaté courant 2021). Compte tenu des évolutions de tendances, le volume global représenterait 4 700 tonnes en 2022.

L'application du taux de répartition déchets externes/volume global constaté en 2021 (65 %) se traduisait par une prévision de **5 320 tonnes** de déchets externes (8.190 t X 65%). Aujourd'hui la prévision peut être affinée et ramenée à **1 143 tonnes**.

Selon l'examen des données du 1^{er} semestre :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Période
Apports extérieurs	121,60	70,49	69,61	88,29	120,86	106,90	577,74

La recette moyenne s'établit à 140,63 € par tonne (180 x 78%)

Chiffre d'affaires période	81 250 €
Volume période (en t)	577,7 t
Recette moyenne par tonne	140,63 €

Sur la base des enseignements du 1^{er} semestre 2022, nous pouvons mettre en place une nouvelle méthode d'évaluation des résultats prévisionnels de la déchèterie installée sur le MIN.

Pour cela, nous proposons une nouvelle méthodologie qui s'appuie sur des éléments non contestables : factures du gestionnaire, éléments comptables de Somimar attestés par experts extérieurs à l'entreprise.

II . Proposition de méthodologie

1. Travailler à partir des factures du gestionnaire de la déchèterie.

- Ne retenir que les rubriques relatives à la gestion des déchets : cela exclut donc les prestations de location de matériels de nettoyage.
- Scinder les charges en 2 catégories : les charges fixes telles que précisées antérieurement dans cette note et les charges variables (transport et traitement)
- Affecter les charges fixes indifféremment (50/50) aux déchets internes et déchets externes.
- Affecter les charges variables au prorata des volumes de déchets apportés par les grossistes (déchets internes) et les détaillants (déchets externes).

2. Travailler à partir des comptes sociaux de Somimar.

- Pour ce qui concerne les charges d'amortissement et/ou de financement des équipements mis en œuvre par Somimar : tableau d'amortissement et/ou de financement visé par l'expert-comptable externe de la Société voire, si nécessaire, par les commissaires aux comptes de Somimar.

- Pour ce qui concerne les produits directs (chiffre d'affaires des entrées de déchets externes) : tableau des recettes visé par l'expert-comptable externe de la Société voire, si nécessaire, par les commissaires aux comptes de Somimar.
- Pour ce qui concerne les produits indirects (valorisation des déchets : principalement les cartons) : montant à répartir au prorata des volumes.

3. Affecter une quote-part des frais généraux de l'entreprise.

- Par hypothèse cette quote-part a été fixée à 7,5 % des frais de personnel de la société pour couvrir les frais de gestion administrative, comptable, financière et d'exploitation.
- Ces frais généraux sont des charges fixes qui suivent le même mode de répartition que les charges fixes du gestionnaire de la déchèterie (50/50).

Rubriques	Source	Répartition externes/ internes
Charges fixes		
a) Personnels / équipements	Facture gestionnaire	50/50
b) Amortissement équipements Somimar	Comptabilité Somimar	50/50
c) Frais généraux Somimar	Comptabilité Somimar (base 7,5 % des FP)	50/50
Total I : a + b + c		
Charges variables		
d) Transport / traitement	Facture gestionnaire	Prorata des volumes
Total II : d		
Coût net déchèterie I + II		
Chiffre d'affaires entrées déchets externes	Comptabilité Somimar	Déchets externes
Produits indirects valorisation des déchets	Comptabilité Somimar	50/50
Produits nets déchèterie		
Résultat déchèterie		Résultats sectoriels externes / internes

III . Actualisation de l'avenant 14

L'actualisation sera réalisée en 2 phase : D'une part l'actualisation concernera l'exercice 2022 à la lumière de la connaissance des évolutions constatées durant le 1^{er} semestre notamment pour ce qui concerne la chute des déchets externes et par voie de conséquences des produits associés. D'autre part les perspectives sur l'exercice 2023 et les années suivantes.

Par ailleurs, la distinction des charges fixes et variables permettra d'affiner la comptabilité analytique de la déchèterie.

Le choix d'un opérateur gestionnaire de la déchèterie fait actuellement l'objet d'un appel d'offre. L'opérateur sélectionné prendra en charge la gestion de la déchèterie dès le début de l'exercice 2023.

Ce sont les résultats du nouveau marché qui sont pris en compte pour l'actualisation des prévisions des années 2023 et suivantes.

Les prévisions sont établies sur la base des hypothèses suivantes :

Inflation de 5% en 2023 et 5% par an pour les années suivantes.

L'inflation s'applique sur l'ensemble des postes de coûts et sur les tarifs facturés par tonne.

Légère diminution du volume de déchets de 3% à partir de 2024

L'impact de cette diminution concerne à la fois les produits d'entrées en déchèterie mais également les charges variables qui diminuent au même rythme.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Inflation			5%	5%	5%	5%
Volume global déchets			-3%	-3%	-3%	-3%
TOTAL CHARGES FIXES	346 912 €	345 503,80 €	362 779 €	380 918 €	399 964 €	419 962 €
TOTAL CHARGES VARIABLES	159 738 €	127 859,68 €	130 225 €	132 634 €	135 088 €	137 587 €
TOTAL COUT ANNUEL DECHETERIE	506 650 €	473 363 €	493 004 €	513 552 €	535 052 €	557 549 €
Produits directs (CA entrées détaillants)	160 790 €	211 876 €	222 470 €	233 593 €	245 273 €	257 537 €
Produits facturation grossistes						
Produits de revalorisation des matières (carton)	20 975 €	21 000 €	22 050 €	23 153 €	24 310 €	25 526 €
Produits facturation des jets voirie	2 250 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €
TOTAL PRODUITS	184 015	235 376	247 020	259 246	272 083	285 562
RESULTATS ANNUEL	-322 635 €	- 237 987 €	-245 984 €	-254 306 €	-262 969 €	-271 987 €

Au final, le secteur « déchets externes » génère un déficit annuel de l'ordre de 250 à 270 K

Taux de saisonnalité - Estimation de la répartition des déchets internes externes

Suivi par volun	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	TOTAL S1	%	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL S2	%	Total
2018	396,25	351,12	419,38	506,22	651,52	702,98	3027,47	48,8%	669,12	584,06	469,90	522,52	522,17	411,87	3179,64	51,2%	6207,11
2019	570,86	393,20	472,38	533,92	707,72	687,93	3366,01	49,0%	811,647	554,07	551,42	613,33	454,07	522,62	3507,16	51,0%	6873,17
2020	501,87	421,35	569,16	581,42	867,65	807,86	3749,31	50,5%	771,51	601,74	635,38	527,62	544,38	589,80	3670,43	49,5%	7419,74
2021	633,67	517,95	535,80	584,18	651,82	857,62	3781,04	53,3%	714,29	591,89	528,40	521,60	473,70	479,90	3309,78	46,7%	7090,82
									541,43								

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Total S1	coeff. S1	coeff S2	Eval S2	Eval 2022	Taux de répartition estimé
Internes	230,6	254,0	299,2	267,4	306,2	440,3	1 797,6	50,5%	49,5%	1 760	3 557	75,7%
Externes	121,6	70,5	69,6	88,3	120,9	106,9	577,7	50,5%	49,5%	566	1 143	24,3%
											4 701	

CA entrées	Internes								0			
	Externes								81 250		79 540	160 790



Compléments pour l'instruction de l'avenant 16

Marseille, le mercredi 2 novembre 2022

Table des matières

I.	Validation des éléments comptables pour l'exercice 2021.	11
II.	Détail de la répartition des charges fixes du marché de déchets PAPREC.....	11
III.	Actualisation facturation déchets externes.	11
IV.	Projection 2023	12
V.	Annexes	13
A.	Annexe 1 - Eléments comptables 2021	14
B.	Annexe 2 – Budget 2022/2023	15
C.	Annexe 3 Détail de la répartition de la part fixe	16

I. Validation des éléments comptables pour l'exercice 2021.

Le tableau annexé (Annexe 1) présente les résultats sectoriels définitifs de la déchèterie pour l'exercice écoulé.

Le résultat à couvrir par la collectivité s'établit à 946438 €HT. La collectivité s'est acquittée de 2 versements (550000€ et 389984€) soit un total de 939984€HT. Le reste à charge pour la SOMIMAR représente un montant de 6454€HT.

II. Détail de la répartition des charges fixes du marché de déchets PAPREC

Le Marché de gestion des déchets conclu avec la société PAPREC au 1er janvier 2017 pour une durée de 3+1+1 ans prévoyait dans le cadre de la gestion des déchets du site un certain nombre d'opérations récurrentes (collecte, nettoyage, tri complémentaire, moyens dédiés) constituant un coût annuel de prestation facturé mensuellement.

Le tableau ci-après détaille la répartition des charges selon la nature des producteurs de déchets (Cf. annexe 3 pour les explications de détail).

Répartition des charges		
Poste	Externes	Internes
Tournée bio déchets	30%	70%
Tournée PAV OMR	0%	100%
Accueil entrée déchèterie	70%	30%
Gestion nettoyage haut de quai	70%	30%
Gestion apports bio haut de quai	90%	10%
Gestion déchets bas de quai	40%	60%
Nettoiemement bas de quai	60%	40%
<u>Sous Total 1</u>	<u>50%</u>	<u>50%</u>
Amortissements équipements Somimar	50%	50%
Frais généraux Somimar	50%	50%
<u>Sous Total 2</u>	<u>50%</u>	<u>50%</u>
TOTAL CHARGES FIXES	50%	50%

→ Moyenne pondérée

III. Actualisation facturation déchets externes.

Les prévisions d'origine reposaient sur les hypothèses suivantes :

- La facturation des déchets externes serait effectuée sur la base de 180 €HT par tonne pesée quel que soit le type de déchet.
- Un volume de 30 % des déchets externes échappait au système de pesée considérant que cette quotité était constitutive de jets sauvages au sein du marché. Les constats effectués sur 2022 permettent de ramener ce volume non facturé à 20%.
- Le volume des déchets externes devait s'établir à 5.320 tonnes pour l'exercice 2022. Il est de l'ordre de 1.143 tonnes.
- Sur ces bases, les recettes encaissées au titre des déchets externes devaient se situer à un niveau de 670 K€ pour l'exercice 2022 correspondant à : 5.250 t x 70% (taux net des déchets

pesés et facturés, après décote pour jets de voirie) x 180 € (montant facturé à la tonne pesée). Les recettes peuvent désormais être estimées à 1.143 t x 80% x 180 €.

En effet, au terme du 1^{er} semestre 2022, nous avons constaté un chiffre d'affaires de seulement 81.250 € pour un volume de 578 tonnes pesées, ce qui représente une facturation moyenne par tonne de 140,63 € très en deçà des 180 € initialement prévus.

Nous avons examiné les différentes causes permettant de justifier cet écart de l'ordre de 20%.

- D'une part, les déchets collectés par le personnel SOMIMAR, issus des jets sauvages ont été intégrés au volume global des déchets extérieurs, pour environ 20% sur la période sans donner lieu à facturation.
- D'autre part, nous avons constaté certains dysfonctionnements dans la gestion de l'équipement (erreurs de communication entre les modules, défauts de mesure, détérioration des câbles), le manque de facturation représente environ 2k€ sur la période.

Des consignes strictes ont été données au personnel Somimar en vue de ne plus intégrer les flux issus de jets sauvages dans la comptabilisation des déchets externes pesés.

Par ailleurs, la fiabilisation de l'équipement a été réalisée par le fournisseur à la demande de Somimar.

Ainsi, sur les prochains mois et années, le niveau de recettes associé aux déchets externes devrait pouvoir être obtenu mécaniquement par le rapport entre le tonnage pesé et le prix facturé par tonne de déchets apportés (Actuellement 180€HT).

IV. Projection 2023

Les prévisions (Annexe 2) pour l'exercice 2023 ont été établies en prenant en compte les résultats de l'appel d'offre pour la gestion de la déchèterie.

La charge relative aux investissements spécifiques (amortissement et provisions pour entretien) engagés pour la gestion des déchets internes fait l'objet d'une affectation directe à la rubrique déchets externes.

Les résultats sectoriels du secteur déchets externes s'établissent sur ces bases à 322,6k€HT pour 2022 et 238k€HT pour 2023.

Il convient de noter que le coût de transport des déchets a été divisé presque par 3 grâce à l'utilisation de compacteurs. Cette hypothèse restera toutefois à vérifier en cours d'exercice et à modifier le cas échéant.

V. Annexes

A. Annexe 1 - Eléments comptables 2021

Cout total de la déchetterie	P&L Dechetterie	2021
	Charges liés à la déchetterie	
	Facturation du prestataire (collecte, transport, traitement,...)	1 441 602
	Déducton facture prestaire lié au nettoyage	-87 357
	Maintenance et entretien	9 476
	Amortissement des Investissements réalisés liés à la Déchetterie	28 886
	Amortissement des futurs investissements liés à la déchetterie	0
	Frais de gestion Somimar (collecte, suivi administratif comptable et financier valorisé forfaitairement à 7,5 % des frais de personnels)	165 546
	Valorisation de matières (carton)	-39 073
	TOTAL COUT NET DECHETTERIE	1 519 079
Part déchets externes au MIN (65%)	Déchets externes	
	Couts liés aux déchets EXTERNES (0,65)	987 402
	Location des compacteurs et couts associés	
	Facturation jets déchets sur la voirie	-2 020
	Facturation des apports externes (Entrés / pesage)	-38 944
	TOTAL COUT NET DECHETS EXTERNES	946 438
	Aides liés à la déchetterie accordées par la métropole	
	Exonération DND (en €)	0
	Subvention d'exploitation dechetterie	550 000
	TOTAL DES AIDES ACTUELLES	550 000
	RESTE A CHARGE SOMIMAR PART DECHET EXTERNES	396 438
<i>Avenant 14 - Montants de compensation convenus</i>	<i>389 984</i>	
<i>Différence Reste à charge - Compensations Av 14</i>	<i>6 454</i>	
Part déchets internes au MIN (35%)	Déchets internes	
	Couts liés aux déchets internes (0,35)	531 678
	Cout des équipements mis à disposition des grossistes (chariots)	
	Location des équipements de pesage + frais accessoires	
	Facturation jets déchets sur la voirie	-2 010
	Facturation redevance dechets aux grossistes	-128 533
	RESTE A CHARGE SOMIMAR PART DECHETS INTERNES	401 135

B. Annexe 2 – Budget 2022/2023

	Estimation Année 2022	Taux de répartition		Répartition des coûts		Estimation Année 2023	Taux de répartition		Répartition des coûts	
		Externes	Internes	Externes	Internes		Externes	Internes	Externes	Internes
Charges fixes gestionnaire	390 516			195 258	195 258	404 822			188 242	188 242
Gestion bio déchets	45 912			22 956	22 956				0	0
Gestion PAV OMR	16 896			8 448	8 448				0	0
Accueil entrée déchêt	38 460			19 230	19 230	59 382			29 691	29 691
Gestion nettoyage haut de quai	4 152			2 076	2 076	31 407			15 704	15 704
Gestion apports bio haut de quai	53 976			26 988	26 988	68 083			34 042	34 042
Gestion déchets bas de quai	180 144			90 072	90 072	186 204			93 102	93 102
Nettoisement bas de quai	50 976			25 488	25 488	31 407			15 704	15 704
Suivi gestion du marché						28 338				
Entretien et Amortissements équipements Somimar	116 396			58 198	58 198	116 396			58 198	58 198
Amortissement spécifique équipement pour interne (*)						171 900	0%	100%	0	171 900
Frais généraux Somimar(**)	186 912			93 456	93 456	198 127		50%	99 064	99 064
TOTAL CHARGES FIXES	693 824			346 912	346 912	891 245			345 504	517 404
Transports déchets	244 243	24,3%	75,7%	59 405	184 838	86 533	24,3%	75,7%	21 047	65 486
Traitement déchets	412 515	24,3%	75,7%	100 332	312 182	439 159	24,3%	75,7%	106 813	332 346
TOTAL CHARGES VARIABLES	656 758			159 738	497 020	525 692			127 860	397 832
TOTAL COUT ANNUEL DECHETERIE	1 350 582			506 650	843 932	1 416 937			473 363	915 236
dont opérateur	1 047 274					930 514				
Produits directs (CA entrées détaillants)	160 790	100%	0%	160 790	0	211 876	100%	0%	211 876	0
Produits facturation grossistes						707 270	0%	100%	0	707 270
Produits de revalorisation des matières (carton)	59 928	35%	65%	20 975	38 953	60 000	35%	65%	21 000	39 000
Produits facturation des jets voirie	4 500	50%	50%	2 250	2 250	5 000	50%	50%	2 500	2 500
TOTAL PRODUITS	225 218			184 015	41 203	984 146			235 376	748 770
RESULTATS ANNUEL	-1 125 365			-322 635	-802 729	-432 791		0	-237 987	-166 466

(*) Investissement compacteurs et bacs : 655.000 € dont 475.000 € pour les compacteurs et 180.000€ pour les bacs. Les compacteurs sont amortis sur 15 ans ; les bacs le sont sur 3 ans. Soit une charge annuelle de 91.900 € . La maintenance des compacteurs est provisionnée à hauteur de 15 % par an soit une charge annuelle de 71.000 €.. La maintenance des bacs est provisionnée à hauteur de 5 % par an soit une charge annuelle de 9.000 €.
Charge totale annuelle : 171.900 €

C. Annexe 3 Détail de la répartition de la part fixe

	Répartition des charges		Détail de la répartition		Projection 2022	
	Externes	Internes	Externes	Internes	Déchets externes	déchets internes
Tournée bio déchets(1)	30%	70%	La gestion des bacs de collecte des biodéchets en haut de quai utilise la mini Benne à Ordures Ménagères (BOM) pour assurer la vidange de ces bacs.	Les moyens de collecte biodéchets sont utilisés pour la collecte sur le MIN. cette opération consomme la majeure partie de cette ressource	13 773,60 €	32 138,40 €
Tournée PAV OMR(2)	0%	100%	Non Concerné	La collecte de Omr est uniquement sur le MIN dans le cadre de la collecte des déchets des grossistes, des bars/réaurants	- €	16 896,00 €
Accueil entrée déchèterie (3)	70%	30%	Le process de gestion des déchets externe nécessite de récupérer les déchets apportés, de vérifier le tri des apporteurs selon 3 flux Omr, Biodéchets et déchets secs)	Les grossistes ayant des apports importants viennent trier leurs déchets en haut de quai et utilisent les ressources affectées aussi aux apporteurs extérieurs.	26 922,00 €	11 538,00 €
Gestion nettoyage haut de quai	70%	30%	Le haut de quai est utilisé par les détaillants pour 100% des apports externes.	Les grossistes apportent uniquement les volumes importants de déchets (jet de palettes, déchets de tri spécifiques) et utilisent le haut de quai.	2 906,40 €	1 245,60 €
Gestion apports bio haut de quai(4)	90%	10%	Le tri de apporteurs sur la partie humide des déchets se fait dans des bacs roulants qu'il faut vider régulièrement à l'aide d'un équipement dédié	Lors des opération de tri des déchets des grossistes, les bacs sont utilisés par les grossistes et doivent être vidés par l'exploitant de la déchèterie.	48 578,40 €	5 397,60 €
Gestion déchets bas de quai(5)	40%	60%	La partie bas de quai utilisée pour assurer le stockage , le tri et le chargement des déchets avant évacuation. Cela concerne les déchets qui sont apportés par le SOMIMAR dans le cadre de la collecte	La partie bas de quai utilisée pour assurer le stockage , le tri et le chargement des déchets avant évacuation. Pour ces déchets dont le volume est le plus important, il est nécessaire de réaliser un tri secondaire pour ne risquer un refus en centre de traitement et un déclassement du déchets (surcoût de traitement)	72 057,60 €	108 086,40 €
Nettoyement bas de quai	60%	40%	Le mode de tri des déchets de détaillants utilise les alvéoles en bas de quai sur une zone localisée au droit du quai est plus souillée que l'espace localisé pour le dépotage des déchets internes	La zone de gestion des déchets externes est localisée et ne concerne que des déchets secs, moins salissants.	30 585,60 €	20 390,40 €

(1)- Les biodéchets sont constitués essentiellement de fruits et légumes périmés. L'opérateur effectue une tournée de ramassage des bacs qui reçoivent ces biodéchets et qui sont alimentés principalement par les grossistes. Considérant que les tournées de ramassage sont réalisées pour 30% d'entre elles pour vider les bacs en haut de quai (réservé aux déchets externes) il est donc affecté ce coefficient de répartition aux déchets externes
(2) - PAV Omr: point d'apport volontaire des ordures ménagères. Cette rubrique concerne exclusivement la collecte des OM sur le site, pour les déchets produits par les grossistes.
(3) Accueil en déchèterie: La prestation de l'accueil en déchèterie est différente selon la source (interne, externe) dans la mesure où le volume de travail relatif aux déchets externes est 2 fois plus important (contrôle du tri et nombre important d'apporteurs) que celui nécessaire pour les déchets internes.
(4) - Gestion apports bio haut de quai: Il s'agit du personnel de l'opérateur affecté à la maintenance des bacs de biodéchets. Ces derniers sont apportés essentiellement par les détaillants et plus marginalement par les grossistes dès lors que leurs biodéchets n'ont pas pu être intégrés à la collecte (tournée biodéchets - point n°1) pour des raisons de capacité de bacs.
(5) - Gestion des déchets bas de quai: Le bas de quai est le lieu où sont concentrés la majeure partie des moyens humains et matériels (Pelle mécanique, camion Amplirol, agents conducteurs d'engins, différentes bennes) permettant de préparer à l'issue des opérations de tri par nature les opérations de chargement pour l'évacuation des déchets vers les filières de traitement.

Avenant 16 – Annexe 2

Présentation des comptes et des prévisions d'exploitation de Saumaty
sur la période 2022 – 2023

SAUMATY - ATERRISSAGE 2022 / BUDGET 2023

Synthèse

CA SOMIMAR	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Situation 30/09/2022	Aterrissage 2022	Budget 2022	Aterrissage / Budget	Budget 2023	Budget 2023 / Aterrissage	Commentaires
Loyer	289 888	342 070	270 111	358 514	597 409	60%	376 658	105%	
Entrées	207 426	248 568	197 306	259 378	0		272 328	105%	
Autres produits	5 966	3 300	0	0	3 154	0%	0	0%	
TOTAL CA	503 280	593 938	467 417	617 892	600 563	103%	648 986	105%	
Subventions	0	456 633	306 388	599 906	179 667	0%	551 658	0%	
Autres produits de gestion	-1	7 626	0	0	0	0%	0	0%	
Reprises / prov	0	96 263	24 376	0	0	0%	0	0%	
TOTAL SOMIMAR	503 280	1 154 460	798 181	1 217 798	780 230	156%	1 200 644	99%	
Charges SOMIMAR	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Situation 30/09/2022	Aterrissage 2022	Budget 2022	Aterrissage / Budget	Budget 2023	Budget 2023 / Aterrissage	Commentaires
Frais généraux	74 194	63 307	50 038	98 292	64 369	153%	96 260	98%	
Dechetterie	4 925	6 996	5 594	7 609	0	#DIV/0!	7 680	101%	
Personnel Somimar	391 060	412 561	274 777	433 889	414 503	105%	418 824	97%	
Maintenance et petits travaux	50 675	163 159	161 996	155 895	220 655	71%	179 290	115%	
Nettoyage	62 915	87 199	50 295	93 650	115 154	81%	81 500	87%	
Securité	208 811	173 970	155 841	197 773	164 657	120%	200 000	101%	
Honoraires	56 868	33 249	12 892	27 500	42 510	65%	21 700	79%	
Assurances	101	26 621	28 720	30 140	36 066	84%	30 140	100%	
Taxes	130 000	130 000	97 500	130 000	133 566	97%	130 000	100%	
Communication	0	0	0	0	0	0%	0	0%	
Autres charges	1 236	470	182	3 050	1 394	219%	250	8%	
Dotations / prov	140 426	55 943	35 846	40 000	20 467	195%	35 000	88%	
TOTAL Charges	1 121 211	1 153 474	873 681	1 217 798	1 213 341	100%	1 200 644	99%	
Résultat SOMIMAR	-617 932	985	-75 500	0	-433 111	0%	0	-52%	

SAUMATY - ATERRISSAGE 2022 / BUDGET 2023

Détailé

CA SAUMATY	Exercices précédents		Situation 30/09/2022	Aterrisage 2022	Aterrisage / Budget	Budget 2022	Budget 2023	
	31/12/2020	31/12/2021					Budget 2023	/ Aterrisage
Indemnité d'occupation	289 888	342 070	270 111	358 514	60%	597 409	376 658	105%
995	30 608	38 853	2 943	3 640	1%	597 409	4 363	120%
996	98 934	102 831	1 105	305	#DIV/0!		0	0%
993	160 346	200 386	266 063	354 568	#DIV/0!		372 295	105%
Charges services généraux	207 426	248 568	197 306	259 378	#DIV/0!	0	272 328	105%
Charges services généraux	207 426	248 568	197 306	259 378	#DIV/0!		272 328	105%
Autres produits	5 966	3 300	0	0	0%		3 154	0%
Autres produits	5 966	3 300	0	0	0%		3 154	0%
TOTAL CA	503 280	593 938	467 417	617 892	103%	600 563	648 986	105%
Subventions	0	456 633	306 388	599 906	334%	179 667	551 658	0%
Subventions reçue	0	456 633	306 388	306 388	171%	179 667	0	0%
Subvention à recevoir				293 518			551 658	
Autres produits de gestion	-1	7 626	0	0	#DIV/0!	0	0	0%
Autres produits de gestion	-1	7 626	0	0	#DIV/0!		0	0%
Reprise de provision	0	96 263	24 376	0	#DIV/0!	0	0	0%
Reprise de provision	0	96 263	24 376	0	#DIV/0!		0	0%
TOTAL SAUMATY	503 280	1 154 460	798 181	1 217 798	156%	780 230	1 200 644	99%
Charges SAUMATY								
Frais généraux	74 194	63 307	50 038	98 292	153%	64 369	96 260	98%
Frais généraux	1 944	4 356	7 070	13 292	#DIV/0!	0	9 260	70%
Eau	39 840	36 088	25 820	40 000	#DIV/0!	0	42 000	105%
Electricité	32 409	22 863	17 148	45 000	#DIV/0!	0	45 000	100%
Location	4 925	6 996	5 594	7 609	#DIV/0!	0	7 680	101%
Miltek	3 845	5 916	4 437	6 529	#DIV/0!		6 600	101%
Autres locations	1 080	1 080	1 157	1 080	#DIV/0!		1 080	100%
Personnel Saumaty	391 060	412 561	274 777	433 889	105%	414 503	418 824	97%
Personnel + Frais	152 171	178 399	99 474	173 889	#DIV/0!	0	148 824	86%
Intérimaire	0	19 677	14 439	20 000			20 000	100%
Mise à dispo personnel Somimar	238 409	214 485	180 864	240 000			250 000	104%
Autreinte	0	0	0	0	0%	0	0	0%
Carburant	0	0	0	0	0%	0	0	#DIV/0!
Véhicules	0	0	0	0	0%	0	0	#DIV/0!
Voyages déplacements	480	0	0	0	0%	0	0	#DIV/0!
Maintenance et petits travaux	50 675	163 159	161 996	155 895	71%	220 655	179 290	115%
Maint Halle	2 017	19 234	62 575		#DIV/0!		50 000	0%
Maint port pêche	5 652	1 101	574				0	#DIV/0!
Maint autres occupants	2 505	548	0		#DIV/0!		0	#DIV/0!
Maint parties communes	27 211	80 519	74 449				0	#DIV/0!
Maint déchetterie	396	4 270	13 673				0	#DIV/0!
Autres maintenance	12 895	12 567	10 725				13 000	#DIV/0!
Pompage		44 920		41 249,00				
Maintenance tpe				693,00				
Groupe froid				25 390,00				
Réparation presse polys				11 823,00				
Clôture rigide				27 216,55				
Réparation porte sectionnelle				14 278,00				
Plomberie				7 705,90				
Réparation box RM Marie				6 109,99				
Contrôle d'accès - mise en place portail				2 980,00				
Dératbation				4 245,00				
Réparation balayeuse				4 704,70				
Remplacement éclairage + petite maint courante				9 500,00				
Entretien GER							116 290	
Nettoyage	62 915	87 199	50 295	93 650	81%	115 154	81 500	87%
Net - pers externe	62 915	87 199	50 295	93 650	81%	115 154	81 500	87%
Net - autres frais	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	#DIV/0!
Securité	208 811	173 970	155 841	197 773	120%	164 657	200 000	101%
Secu - pers externe	208 811	173 970	155 841	197 773	120%	164 657	200 000	101%
Equipement	0	0	0	0		0	0	0%
Autres frais	0	0	0	0		0	0	0%
Honoraires	56 868	33 249	12 892	27 500	65%	42 510	21 700	79%
Hono Compta	15 012	15 440	11 710	17 500	#DIV/0!	0	18 500	106%
Hono Legal	37 600	8 360	0	8 500	#DIV/0!		1 500	18%
Autres honoraires	4 256	9 449	1 182	1 500	#DIV/0!	0	1 700	113%
Assurances	101	26 621	28 720	30 140	84%	36 066	30 140	100%
Assurances	101	26 621	28 720	30 140	84%	36 066	30 140	100%
Taxes	130 000	130 000	97 500	130 000	97%	133 566	130 000	0%
Taxes	130 000	130 000	97 500	130 000	97%	133 566	130 000	0%
Communication	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	0%
Communication	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	0%
Hono Com	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	0%
Autres charges	1 236	470	182	3 050	219%	1 394	250	8%
Autres charges	1 236	470	182	3 050	219%	1 394	250	8%
Dotations / prov	140 426	55 943	35 846	40 000	195%	20 467	35 000	88%
DAP PGR	0	0	0	0	#DIV/0!	0	0	0%
DAP Eco	20 066	33 658	30 067	40 000	195%	20 467	35 000	88%
DAP Risques	120 360	22 284	5 779	0	#DIV/0!	0	0	0%
Dotations / prov	0	0	0	0		0	0	0%
TOTAL Charges	1 121 211	1 153 474	873 681	1 217 798	100%	1 213 341	1 200 644	99%
Résultat SOMIMAR	-617 932	985	-75 500	0	0%	-433 111	0	-52%

Avenant 16 – Annexe 3
Programme des travaux d'entretien de maintenance et de
renouvellement pour la période 2022-2023

Liste des travaux GER

Fonction	Affectation	Unité	Montant unitaire (HT)	Quantité	Montant total (HT)	Montant total (HT)
Froid	Groupe de compression 5kw posé	U	6 500,00 €	2,00	13 000,00	26 000,00 €
	Evaporateur 5,5kW posé	U	3 200,00 €	2,00	6 400,00	
	Rechargement fluide et remplacement réseau	U	2 200,00 €	3,00	6 600,00	
Distribution courant fort	Remplacement armoire TGBT	U	17 800,00 €	1,00	17 800,00	31 400,00 €
	Tirage de câbles	U	3 800,00 €	2,00	7 600,00	
	Remplacement têtes de candélabres	U	600,00 €	10,00	6 000,00	
métallerie	Remplacement porte extérieure de box	U	7 900,00 €	1,00	7 900,00	17 450,00 €
	remplacement porte intérieure de box	U	4 600,00 €	1,00	4 600,00	
	Remplacement panneaux froids 120mm	m ²	165,00 €	30,00	4 950,00	
VRD	Renouvellement conduite AEP DN 100	ml	720,00 €	5,00	3 600,00	9 440,00 €
	Renouvellement conduite EU DN 200	ml	640,00 €	5,00	3 200,00	
	Remplacement regard EU	U	1 320,00 €	2,00	2 640,00	
Tour à glace	Travaux d'urgence	F	20 000,00 €	1,00	20 000,00	20 000,00 €
	location Généglaice 10T jours (location 5 ans)	mois	3 137,00 €			
Maintien du site	Evacuation des épaves de bateaux	U	1 200,00 €	10,00	12 000,00	12 000,00 €
total travaux						116 290,00 €